

COMMUNE DE
CHARPEY

Département de la Drôme
Arrondissement de Valence

SEANCE du 25 mai 2020

Date de convocation : 19/05/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs écrits : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Jean-François COMTE, Maire.

PRESENTS : MM. RICHARD, HEIMBOURGER, DOMINGUEZ, POUGNARD, NUTTENS, ROUX, PIPI.
MMES VEISSEIX, VERILLAUD, FAGE, CHABANEL, MORIN BURAI, THEZIER

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme BROIZAT Marie a donné pouvoir à Mme VERILLAUD
M. PHILIBERT Jean-François a donné pouvoir à Mme THEZIER

ABSENTS :

SECRETARE : M. Olivier RICHARD

2020-05-01 – Election du Maire

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-François PHILIBERT, 3 (trois) voix
- M. Lydie VEISSEIX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

2020-05-02 – Création des postes d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. M. le maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 Pour et 3 Contre (M. Philibert, Mme Thezier, M. Pipi)

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

2020-05-03 – Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs : 3 et bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

La liste de M. Olivier RICHARD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Béatrix VERILLAUD
- M. Yann HEIMBOURGER
- Mme Marie FAGE

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Le Maire
Lydie VEISSEIX

LES ADJOINTS			
Olivier RICHARD	Béatrix VERILLAUD	Yann HEIMBOURGER	Marie FAGE
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Jean-Pierre DOMINGUEZ	Bruno NUTTENS	Séverine MORIN BURAI	Nicolas ROUX
Damien POUGNARD	Marie BROIZAT	Mathilde CHABANEL	Jean-François PHILIBERT
	<i>Qui donne procuration à Mme VERILLAUD</i>		<i>Qui donne procuration à Mme THEZIER</i>
Sylvie THEZIER	Julien PIPI		

Rappel des délibérations prises lors de la présente séance :

2020-05-01 – Election du Maire

2020-05-02 – Création des postes d'Adjoints

2020-05-03 – Election des Adjoints au Maire